

**TABLEAU DES RECOMMANDATIONS VACCINALES SPECIFIQUES
POUR LES PERSONNES INFECTÉES PAR LE VIH**

Recommandations dans la population générale adulte*	Recommandations en cas d'infection par le VIH
VACCINS INERTES	
<p>Grippe saisonnière (saison 2010-2011)</p> <p>Personnes âgées de 65 ans et plus. Personnes, y compris les enfants à partir de l'âge de 6 mois et les femmes enceintes, atteintes d'une des pathologies suivantes : affection broncho-pulmonaire chronique dont asthme, dysplasie broncho-pulmonaire et mucoviscidose ; cardiopathies congénitales mal tolérées, insuffisances cardiaques graves et valvulopathies graves ; néphropathies chroniques graves, syndromes néphrotiques purs et primitifs ; drépanocytoses homozygotes et doubles hétérozygotes SC, thalasso-drépanocytose ; diabète insulino-dépendant ou non insulino-dépendant ne pouvant être équilibré par le seul régime ; déficits immunitaires cellulaires, infection VIH (quels que soient l'âge et le statut immunovirologique). Personnes séjournant dans un établissement ou service de soins de suite ainsi que dans un établissement médico-social d'hébergement, quel que soit leur âge. Entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque de grippe grave. Professionnels de santé et tout professionnel en contact régulier et prolongé avec des sujets à risque de grippe sévère, personnel navigant des bateaux de croisière et des avions, personnel de l'industrie des voyages accompagnant les groupes de voyageurs (guides). Une injection annuelle</p>	<p>Recommandée pour tous les patients</p> <p>1 injection annuelle</p>
<p>Hépatite A</p> <p>Patients atteints de mucoviscidose et/ou de pathologie hépatobiliaire susceptible d'évoluer vers une hépatopathie chronique (notamment dues au virus de l'hépatite B, de l'hépatite C ou à une consommation excessive d'alcool). Jeunes accueillis dans les services pour l'enfance et la jeunesse handicapée. Homosexuels masculins. Personnels exposés professionnellement à un risque de contamination. Entourage familial d'un patient atteint d'hépatite A. Voyageurs devant séjourner dans un pays à hygiène précaire. Les personnes souffrant d'une maladie chronique du foie doivent particulièrement être protégées par la vaccination. Une dose suivie d'un rappel entre 6 et 12 mois</p>	<p>Mêmes recommandations</p> <p>Contrôle du taux d'anticorps anti-VHA (IgG) après vaccination</p>
<p>Hépatite B</p> <p>Personnes accueillies dans les institutions psychiatriques. Personnes ayant des relations sexuelles avec des partenaires multiples. Toxicomanes utilisant des drogues parentérales. Voyageurs dans les pays de moyenne ou de forte endémie (séjours fréquents ou prolongés). Personnes amenées à résider en zone de moyenne ou de forte endémie. Personnes qui dans le cadre d'activités professionnelles ou bénévoles sont susceptibles d'être en contact direct et/ou d'être exposées au sang et autres produits biologiques. Personnes susceptibles de recevoir des transfusions massives et/ou itératives (hémophiles, dialysés, insuffisants rénaux, candidats à une greffe d'organe...) Entourage/ partenaires sexuels d'un sujet infecté par le VHB ou porteur chronique de l'hépatite B. Personnes détenues qui peuvent cumuler un certain nombre de facteurs d'exposition au virus de l'hépatite B. La vaccination contre l'hépatite B est obligatoire pour les personnes exerçant une activité professionnelle les exposant à des risques de contamination dans un établissement ou organisme de soins ou de prévention. Deux injections espacées d'un mois, avec rappel entre 6 et 12 mois, schéma incluant 3 doses rapprochées et 4e dose à un an lorsque l'immunité doit être rapidement acquise</p>	<p>Recommandée pour tous les patients n'ayant aucun marqueur sérologique du VHB, avec contrôle du taux d'anticorps anti-HBs après vaccination et surveillance annuelle</p>
<p>Pneumocoque (vaccin polysidique 23 valences)</p> <p>Asplénie fonctionnelle ou splénectomie ; drépanocytose homozygote, syndrome</p>	<p>Vaccination recommandée notamment chez les patients qui présentent</p>

néphrotique, insuffisance respiratoire, insuffisance cardiaque, patients alcooliques avec hépatopathie chronique, personnes ayant des antécédents d'infection pulmonaire ou invasive à pneumocoque. Une injection tous les 5 ans	des facteurs de risque (voir texte) 1 injection tous les 5 ans
Rage Personnes régulièrement exposées au virus de la rage des chauves-souris. Personnels des services vétérinaires, personnels des laboratoires manipulant du matériel contaminé ou susceptibles de l'être, équarisseurs, personnels des fourrières, naturalistes, taxidermistes, gardes-chasse, gardes forestiers, personnel des abattoirs. Séjour prolongé ou aventureux et en situation d'isolement dans les zones à haut risque (Asie, Afrique dont A. Nord, Amérique du Sud). Trois injections à J0, J7, J21-J28, avec rappel à 1 an. Durée de protection : 5 ans	Mêmes recommandations Vérifier le taux d'anticorps postvaccinal
VACCINS VIVANTS ATTENUÉS	
BCG Pas d'indication chez l'adulte	Contre-indiquée
Fièvre jaune Indispensable pour tout séjour dans une zone intertropicale d'Afrique ou d'Amérique du Sud même en l'absence d'obligation administrative. Une injection au moins 10 jours avant le départ, validité : 10 ans	Contre-indiquée si CD4 < 200/mm³ Contrôle de la sérologie postvaccinale
Rougeole-oreillons-rubéole Personnes nées entre 1980 et 91 n'ayant jamais été vaccinées contre la rougeole. Personnes nées avant 1980 non vaccinées sans antécédent de rougeole et dont la sérologie est négative, qui exercent les professions de santé en formation, à l'embauche ou en poste. Personnes nées en 1965 ou après n'ayant pas d'antécédent certain de rougeole ou de vaccination qui se rendent dans des pays de forte endémie de rougeole. Une injection	Recommandée chez les patients ayant une sérologie négative Deux injections Contre-indiquée si CD4 < 200/mm³
Rubéole Femmes nées avant 1980 non vaccinées contre la rubéole en âge d'avoir des enfants Une injection de vaccin trivalent (rougeole, rubéole, oreillons)	Absence de données chez l'adulte Contre-indiquée si CD4 < 200/mm³
Varicelle Femmes en âge de procréer sans antécédent clinique de varicelle ; un contrôle sérologique préalable peut être pratiqué. Femmes n'ayant pas d'antécédent de varicelle dans les suites d'une première grossesse. Postexposition dans les 3 jours suivant l'exposition à un patient présentant une éruption (contrôle facultatif de la négativité de la sérologie). Personnes en contact étroit avec des immunodéprimés et dont la sérologie est négative. Deux doses espacées de 4-8 semaines	Absence de données chez l'adulte Contre-indiquée si CD4 < 200/mm³

* Selon le calendrier des vaccinations et les recommandations vaccinales 2010 suivant l'avis du Haut conseil de la santé publique.
Bulletin épidémiologique hebdomadaire 2010 nos 14-15, p. 121-138.
Recommandations sanitaires pour les voyageurs, 2010.
Bulletin épidémiologique hebdomadaire 2010 nos 21-22, p. 225-248.